

**COMMISSION LOCALE  
DE L'EAU  
DU SAGE DE L'ELORN**

**Compte-rendu de la réunion  
de la Commission Locale de  
l'Eau  
26 avril 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-six avril, à dix heures trente, la Commission Locale de l'Eau du Sage de l'Elorn s'est réunie à la Maison des Services Publics 59, rue de Brest à Landerneau, sous la présidence de Monsieur Thierry Fayret.

**Membres présents :**

- M. Thierry Fayret, président de la Commission Locale de l'Eau ;
- M. Henri Billon, vice-président de la Commission Locale de l'Eau ;
- Mme Marie-Françoise Le Guen, Conseillère Générale ;
- M. Francis Estrabaud, Conseiller Général ;
- M. Yann-Fanch Kernéis, conseiller municipal de Plouzané ;
- M. Patrick Le Hénaff, conseiller municipal d'Irvillac ;
- M. Jean-François Kerbrat, Adjoint au maire de St Sauveur ;
- M. Yvon Pinvidic, Chambre d'agriculture ;
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn ;
- M. Pascal Crenn, FDSEA ;
- M. André Le Moigne, UDSEA ;
- M. Patrick Gouez , Eau et Rivières de Bretagne ;
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante ;
- M. Marcel Coatanhay, UFC Que Choisir ;
- M. Stéphan Garot, Chef de la Mise 29 ;

**assistaient à la réunion :**

- M. Christian Clément, Eau du Ponant ;
- M. Mathias Mercier, Bmo ;
- M. Arnaud Clugery, Eau et Rivière de Bretagne ;
- M. Thomas Gaonac'h, chambre de commerce et d'industrie de Morlaix ;
- Mlle Elise Baboulène, Conseil Régional de Bretagne ;
- M. Claude Roussillon, amis des moulins du Finistère ;
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn ;

**étaient excusés :**

- Mme Armelle Huruguen, Conseillère Générale ;
- M. François Collec, vice-président de la Commission Locale de l'Eau (pouvoir à Thierry Fayret)
- M. Pierre Karleskind, conseiller régional ;
- M. Joël Marchadour, conseiller régional ;
- M. Pascal Inizan, conseiller municipal de Landerneau ;
- Mr Claude Bervas, maire de Dirinon ;
- M. Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas ;
- M. Maxime Paul, conseiller municipal de Brest ;
- Mme. Geneviève Henry, conseillère municipale de Brest ;
- Mme. Paulette Dubois, conseillère municipale de Brest ;
- M. André Queffelec, conseiller municipal de Guipavas
- Mme Monique Le Bot, Conseillère municipale de Plougastel/Daoulas ;
- M. Michel le Bourdonnec, conseiller municipal du relecq-Kerhuon ;
- M. Philippe Héraud, maire de Plouneventer ;
- Mme Pascale Bégoc, adjointe au maire de Sizun ;
- M. Louis Fagot, maire de Guimiliau ;(pouvoir à Henri Billon)
- M. Lucien Cevaer ; Parc Naturel Régional d'Armorique ;
- M. Hervé-Marie Pouliquen, CCI de Brest ;
- M. Emmanuel Kelberine ; comité local des pêches ;
- M. Hervé Ladurée ; Bretagne Truites ;
- M. Michel Diverres ; CRCBN ;
- M. Benoît Huot, Amis des Moulins du Finistère (pouvoir à Yvon Pinvidic) ;

- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ;
- M. Le Préfet du Finistère ;
- M. Le Préfet Maritime ;
- M. le Directeur, DDTM DML ;
- M. le Directeur, ARS ; (pouvoir à Stéphan Garot) ;
- M. le directeur, DREAL ;
- M. le directeur, AELB ;
- M. le directeur, IFREMER ;
- M. le Directeur, Parc Marin d'Iroise

\*  
\*       \*

Thierry Fayret souhaite la bienvenue aux membres de la CLE présents et propose de débiter la réunion.

- **Avis sur le dossier "liaison routière entre la RD 112 et la RD 205"**

Le projet est présenté par Mathias Mercier, de Bmo, maître d'ouvrage des travaux de cette liaison de contournement nord du quartier de Lambezellec à Brest. (voir diaporama joint).

Jean-François Kerbrat demande si le projet met en péril des exploitations agricoles, et nécessite des opérations de remembrement.

Mathias Mercier répond par la négative : aucune mise en cause de la pérennité d'exploitations.

Pascal Crenn remarque cependant que les modalités d'indemnisation prévues pour les expropriations sont inférieures à celles communément pratiquées sur le département.

Il demande aussi comment seront gérés les terres en déblai. Il lui est répondu que le chantier sera presque équilibré en déblai/remblai (au final, il faudra apporter environ 4000 m<sup>3</sup> de terres sur le chantier).

Il est demandé quele est l'évolution prévisible du trafic : pour assurer une marge de sécurité par rapport aux seuils liés au bruit et à l'air, une augmentation de 0,5% par an a été projetée.

Jean-Pierre Le Gall exprime la position de Bretagne Vivante, qui se prononce contre ce projet dans la vallée du Restic et estime qu'il aurait du être reporté sur les voies existantes.

Il rappelle que DIREN et DREAL ont émis un avis défavorable.

Il estime que les stockages d'eau sont insuffisants, et que le projet, contrairement à ce qui est dit, n'améliorera pas la qualité des eaux.

Mathias Mercier répond que les alternatives ont été étudiées dans le détail, mais n'offraient notamment pas de garanties de sécurité, et de quiétude des usagers et riverains, par rapport aux contraintes d'emprise, qui était beaucoup plus étroite dans les autres variantes.

Il rappelle que l'avis de la DIREN demandait à étudier le tracé le moins inpactant, ce qui a été fait.

Il ajoute que la DREAL n'a pas émis un avis, mais un éclairage du public sur la prise en compte de l'environnement par le projet.

Patrick Gouez demande si le projet se trouve dans le périmètre de protection de Kerléguer : la réponse est : environ 100 m<sup>2</sup> sont situés dans le périmètre, ils ont été pris en compte.

Yann-Fanch Kernéis remarque que cette vallée du restic est un écrin de pleine nature à proximité de la ville.

Il estime que les alternatives n'ont pas assez été prises en compte et déclare qu'il se prononcera contre.

Il ajoute que la concertation a montré qu'une grande partie des riverains était contre ce projet.

Henri Billon demande si ce tracé fera gagner du temps aux véhicules de secours vers l'Hopital de la Cavale Blanche. Mathias Mercie répond que le gain de temps sera très significatif aux heures de pointe, pas en dehors.

Jean-Yves Kermarrec déclare que les associations se posent beaucoup de questions sur l'accroissement incessant de l'imperméabilisation du territoire. Il souhaite avoir une vision globale de l'évolution de ce phénomène, ainsi que des projets à venir.

Il indique que les associations voteront systématiquement contre les projets tant qu'elles n'auront pas eu de réponse à cette question.

Thierry Fayret rappelle que la CLE doit s'exprimer sur la compatibilité du projet avec le PAGD et le règlement du SAGE.

Il estime que ce projet concourt à densifier le tissu urbain, en évitant le mitage et en favorisant les économies d'espace, à terme.

Il estime que le projet prend en considération de façon importante les enjeux du SAGE, et propose des compensations à la hauteur des exigences du document.

Il propose de passer au vote.

Votes favorables : 10

Abstentions : 4

Votes défavorables : 5

La CLE émet un avis favorable au projet.

- **sur le dossier « Programme Opérationnel d'Investissement » du Conseil Régional**

Jérôme Vassal présente, à l'aide d'un tableau, les projets de travaux concernant l'eau potable, l'assainissement... qui font l'objet d'une demande de subvention à la Région.

Il est demandé si la CLE estime que ces projets sont de nature à répondre aux enjeux du SAGE.

Thierry Fayret indique qu'il ne souhaite pas que la CLE se positionne sur un ordre de priorité entre les projets, mais plutôt sur les réponses qu'ils apportent aux enjeux du SAGE.

Votes favorables : 19

Abstentions : 0

Votes défavorables : 0

La CLE émet un avis favorable à l'ensemble des projets présentés

- **Avis inventaires Zones humides Avis**

Philippe Masquelier présente à l'aide d'un diaporama (voir en annexe) les inventaires de zones humides des communes de Landivisiau, Loperhet, Plougourvest et La Forest-Landerneau.

Il précise que le reste des inventaires, hors Bmo, sera réalisé pour l'été, et que ceux de Bmo sont en cours et seront prochainement présentés.

Votes favorables : 18

Abstentions : 1

Votes défavorables : 0

La CLE valide ces 4 inventaires.

- **Information cyanobactéries au Drennec,**

Philippe Masquelier présente la situation à l'aide d'un diaporama (voir pièce jointe en annexe).

La prolifération observée de cyanobactéries dans le lac du Drennec a provoqué le développement d'efflorescences à partir de la fin du mois de février.

L'origine semble être liée au déficit de pluie de l'hiver, qui aurait limité les apports de silice dans le lac et empêcher le développement, dans de bonnes conditions, des diatomées, phytoplancton qui se développe habituellement au printemps dans le lac. Des espèces opportunistes auraient pris leur place.

Ce phénomène est suivi de façon hebdomadaire par prélèvements et analyse de la composition de l'eau en phytoplancton et cyanobactéries, ainsi que la teneur en cyanotoxines, qui, pour l'instant, en dehors des efflorescences, n'ont pas augmenté de façon alarmante.

Jean-Yves Kermarrec lit un document rédigé par l'AAPPMA, Eau et Rivières et Bretagne Vivante (voir en annexe).

Il indique que, même si la qualité des eaux du lac du Drennec ne semble pas s'être dégradée, elle n'est pas à la hauteur de ce qu'elle devrait être, par rapport à la situation géographique du lac, très en amont du bassin versant.

Il souhaite que l'on travaille sur le BV du Mougau, sur lequel le nombre d'agriculteurs a très nettement chuté depuis les années 70, alors que la qualité des eaux du ruisseau ne s'est pas améliorée. Il conseille de se référer à une étude réalisée par le PNRA dans les années 90 sur l'agriculture et les sols de ce BV.

Il remarque qu'il y a des proliférations d'algues filamenteuses dans le lac, notamment dans l'anse du Mougau et que, certaines années, la pêche est rendue très difficile.

Il ajoute qu'entre les problèmes de nitrates, de bactériologie, de cyanobactéries, d'algues filamenteuses... la situation du lac du Drennec soulève des inquiétudes légitimes.

- **Informations pollutions récentes**

Philippe Masquelier présente les pollutions qui ont affecté le territoire du SAGE au premier trimestre 2012 (voir présentation en annexe).

Cette succession est assez importante, et les dégâts, notamment sur la faune piscicole, ont pu être importants.

Thierry Fayret indique qu'un groupe de travail prévention/sécurité des installations agricoles va se mettre en place.

Il demande à Henri Billon de monter et piloter ce groupe.

Yvon Pinvidic demande si l'on peut étendre les missions de ce groupe aux équipements des collectivités.

Patrick Gouez approuve cette proposition.

Il est répondu que le Syndicat de Bassin travaille au quotidien avec les collectivités sur les problématiques de l'assainissement collectif et individuel, sans qu'un groupe de travail spécifique n'ait été créé.

- **Information sécheresse**

Jérôme Vassal présente la courbe de remplissage du lac du Drennec et celle des débits de l'Elorn.

Même si le lac est plein, les débits des rivières diminuent très rapidement dès l'arrêt des pluies.

Il faut donc rester vigilant, les nappes n'ayant pas été remplies à cause du très fort déficit hivernal de pluie (voir graphiques en annexe)

- **Questions diverses.**

Arnaud Clugery souhaite que l'on puisse mettre à l'ordre du jour d'une prochaine CLE la question de l'économie d'eau.

\*  
\*      \*

**Coordonnées de l'animateur du SAGE**

*Philippe MASQUELIER*  
*Syndicat de Bassin de l'Elorn*  
*Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS*  
*Tel : 06 77 69 41 57      Fax : 02.98.25.93.53*  
*Courriel : [sage.elorn@wanadoo.fr](mailto:sage.elorn@wanadoo.fr)*  
*Internet : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>*